

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 24/09/2012

Réception par le Prefet : 24/09/2012

Publication : 28/09/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2012-9-2-5

Séance du vendredi 21 septembre 2012

DISPOSITIF EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2011-5-2-4 du 8 décembre 2011 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue les subventions au titre du dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, selon le tableau joint en annexe, pour un montant total de 36 244 € ;
- décide de prélever les crédits sur le programme F241, chapitre 204, fonction 94, nature 20422 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 21 SEPTEMBRE 2012

**Hébergements – Meublés de tourisme et chambres d'hôtes
PROGRAMME 2012**

N° opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention	Label	Nombre d'équipements
HEB04143	Mme SELLAL Claire Création d'un meublé de tourisme à AMMERSCHWIHR	35 000 € (plafond)	20%	7 000 € (plafond)	Gîtes de France	1
HEB04144	M. et Mme KUHN Charles Robert Création d'un meublé de tourisme à TURCKHEIM	21 223 €	20%	4 244 €	Clévacances	1
HEB04145	M. DITNER Mathieu Modernisation de 2 meublés de tourisme à AMMERTZWILLER	50 000 € (plafond)	20%	10 000 € (plafond)	Gîtes de France	2
HEB04146	Mme FABRET Florence Création de 5 chambres d'hôtes à COLMAR	75 000 € (plafond)	20 %	15 000 € (plafond)	Gîtes de France	5
	Total	181 223 €		36 244 €		10

Ces dossiers ne font pas l'objet d'autres financements de la part des collectivités territoriales.